

# ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES DE 2012

## TABLEAU COMPARATIF DES ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX DES PRINCIPAUX PARTIS POLITIQUES

### INTRODUCTION

Lors du dernier Conseil national de l'AREQ, tenu en avril 2012, les personnes déléguées de tous les secteurs et de toutes les régions ont convenu que, dans l'éventualité de la tenue d'une élection provinciale, un tableau comparatif des engagements électoraux des principaux partis politiques présents sur la scène provinciale serait réalisé. Le présent document donne suite à cette décision.

L'objectif de ce document est d'informer les membres à propos des engagements que prennent les partis politiques québécois relativement aux priorités de l'AREQ, telles que formulées dans le plan d'action national 2011-2014 et dans le dépliant de revendications électorales rendu public le 1<sup>er</sup> août 2012. Il est à noter que seuls les éléments de programme en lien avec les priorités de l'AREQ ont été retenus. Les coordonnées pour consulter les plates-formes complètes des partis sont inscrites à la fin de ce document.

Le présent document ne vise aucunement à inciter les membres à voter pour un parti politique plutôt qu'un autre ou à favoriser un parti aux dépens d'un autre. Ce tableau a été réalisé en respectant les dispositions de la Loi électorale. La prise en compte de cette loi fait en sorte que ce document a été rédigé en toute objectivité et ne peut donc pas être considéré comme une dépense électorale puisqu'aucun parti n'y est sciemment favorisé ou défavorisé.

Le document est scindé en trois parties, qui correspondent à chacune des priorités retenues au plan d'action national 2011-2014 de l'AREQ. Les engagements pris par les divers partis relativement à ces priorités sont ensuite présentés.







Les partis politiques dont les programmes ont été analysés pour la préparation de ce document sont les suivants : Coalition Avenir Québec (CAQ), Option Nationale (ON), Parti libéral du Québec (PLQ), Parti québécois (PQ), Parti vert du Québec (PVQ) et Québec Solidaire (QS).

Les informations présentées sont extraites des plates-formes électorales de chacun des partis et intégrées au document sans qu'aucune modification ne soit apportée. Seule la mise en page (police, taille du texte, etc.) a pu être modifiée par souci d'uniformité. Les partis sont inscrits par ordre alphabétique. Les sources à partir d'où proviennent ces extraits sont également indiquées à la fin du document.

Les dernières informations ont été colligées en date du 17 août 2012. Si des partis ont dévoilé des engagements électoraux après cette date, ils n'ont malheureusement pu être intégrés au document.

Le tableau des programmes et le dépliant électoral de l'AREQ sont disponibles en version PDF au [www.areq.qc.net](http://www.areq.qc.net).

REVENDEICATION 1 : La pleine indexation des régimes de retraite

Parti politique	Engagement électoral
	Aucun engagement à ce sujet.
	Aucun engagement à ce sujet.
	Aucun engagement à ce sujet.
	Aucun engagement à ce sujet.
	Aucun engagement à ce sujet.
	Aucun engagement à ce sujet.

## REVENDEICATION 2 : La santé des personnes âgées

### Parti politique

### Engagement électoral

#### **Un médecin de famille pour chaque Québécois**

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage à faire en sorte que tous les Québécois puissent bénéficier d'une prise en charge réelle et complète de leur état de santé par des médecins omnipraticiens. Il reverra pour ce faire le mode de rémunération des omnipraticiens afin qu'une partie soit liée à l'atteinte d'un nombre minimal de patients pris en charge. Le nombre de patients devant être pris en charge par chaque omnipraticien dépendra de la façon dont sont réparties ses tâches. À titre d'exemple, les omnipraticiens consacrant 40 % de leur temps en milieu hospitalier pourraient être tenus de prendre en charge un minimum de 1 000 patients, tandis que ceux qui travaillent exclusivement en GMF pourraient être tenus d'en prendre en charge 1 500. Cette mesure permettra de mieux couvrir les besoins des patients et d'inciter certains médecins omnipraticiens à augmenter leur volume de travail.

#### **Donner plus de marge de manœuvre et d'autonomie aux établissements de santé pour en faciliter l'accès**

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec donnera plus de marge de manœuvre et d'autonomie aux établissements de santé en abolissant les agences de santé et de services sociaux. Elle confèrera en retour plus de pouvoirs et de responsabilités aux 95 centres de santé et de services sociaux ainsi qu'aux autres établissements de santé, et recentrera les fonctions du Ministère sur ses missions de base, soit la définition des orientations ministérielles, l'établissement des objectifs, l'évaluation des résultats, la répartition des effectifs médicaux et le financement des établissements sur la base des activités.

#### **Révision des règles de financement des établissements pour améliorer les services à la population**

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec modifiera le mode de financement des établissements du réseau de la santé afin que celui-ci soit fonction du volume de soins dispensés aux patients. Ce niveau de financement tiendra également compte des vocations particulières des divers établissements du réseau, et notamment de la vocation d'enseignement des établissements universitaires.

#### **Réviser le régime d'assurance médicaments pour en contrôler les coûts sans affecter le patient**

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place, entre autres, deux mesures pour endiguer les coûts du régime d'assurance-médicaments :

- Abolition de la règle des 15 ans pour le remboursement des médicaments innovateurs.
- Modification des règles relatives au renouvellement des ordonnances de façon à ce que le renouvellement s'effectue généralement pour une période de trois mois.

#### **Introduire un projet-pilote sur la mixité public-privé en santé**

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra sur pied un projet-pilote permettant aux médecins qui y participent de travailler à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Afin d'assurer que cette option ne se fasse pas au détriment du régime public et universel, les médecins ne seront autorisés à exercer leur profession dans le privé qu'à la condition expresse qu'ils aient d'abord effectué une prestation préétablie dans le régime public.



**Rendre les soins spécialisés plus accessibles, plus rapidement**

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra sur pied un projet-pilote permettant aux médecins qui y participent de travailler à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Afin d'assurer que cette option ne se fasse pas au détriment du régime public et universel, les médecins ne seront autorisés à exercer leur profession dans le privé qu'à la condition expresse qu'ils aient d'abord effectué une prestation préétablie dans le régime public.

**Prendre pleinement avantage de la technologie pour améliorer la santé et la qualité de vie des patients**

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra résolument le virage technologique dans le domaine des soins de santé. Il fera tout d'abord une priorité de voir à l'implantation, dans les meilleurs délais, au meilleur coût et de manière rigoureuse, d'un dossier patient informatisé pour chaque Québécois, de même qu'à son adoption par tous les acteurs du domaine de la santé (établissements, cliniques, médecins, pharmaciens, etc.), et ce, sur l'ensemble du territoire. Il privilégiera de même le recours aux technologies de l'information et des communications pour améliorer la gestion des dossiers patients, le soutien à la décision clinique pour les pathologies les plus courantes, la communication avec les patients, incluant la prise de rendez-vous, de même que le suivi de l'état de santé des patients et de l'exécution des plans de soins.

**Offrir une meilleure qualité de vie à nos aînés par des soins à domicile et le maintien à domicile**

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage à faire des soins à domicile sa priorité en matière de services aux personnes âgées, ce qui permettra à la fois d'augmenter significativement la qualité de vie et l'état de santé général des patients et d'économiser des sommes substantielles au système de santé. À cette fin, il s'engage à :


- a) augmenter les budgets consacrés aux soins à domicile et au maintien à domicile des personnes âgées, incluant le soutien apporté aux aidants naturels;
- b) mettre en place des mesures de monitoring des fonctions physiologiques des personnes recevant des soins à domicile afin d'intervenir rapidement en cas de détérioration de leur état de santé;
- c) revoir les règles d'accès et de financement de l'hébergement et du soutien à domicile pour tenir compte des besoins réels et des capacités fonctionnelles des clientèles;
- d) instaurer des règles de réévaluation périodique des budgets consacrés aux soins à domicile pour répondre à l'augmentation des besoins causés par le vieillissement de la population.


**Assurer la qualité des soins donnés à nos aînés**


Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra en charge de manière résolue les problèmes notés dans la qualité des soins offerts à nos aînés dans les CHSLD, résidences et ressources intermédiaires. Outre accroître le nombre et la fréquence des inspections et s'assurer de rendre disponibles des mécanismes efficaces de formation pour toute personne intervenant auprès des aînés, il mettra en place des mesures pour assurer que leurs dirigeants soient pleinement imputables de la qualité des soins qui y sont prodigués. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec obligera par ailleurs les CSSS à faire rapport annuellement au ministère de la Santé et des Services sociaux à l'égard de la façon dont sont dépensées les sommes prévues aux budgets destinés aux aînés.

**Programme de conciliation travail-retraite**


Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec élaborera une politique intégrée de conciliation retraite-travail permettant aux travailleurs plus âgés qui le désirent de demeurer sur le marché du travail tout en réduisant leurs heures de travail. Un des volets de cette politique prévoira, de concert avec les entreprises, l'organisation de formes plus flexibles de participation au marché du travail. Ces mesures seront appliquées de façon à minimiser l'impact

	<p>fiscal.</p> <p><b>Simplifier la vie des aînés par l'adoption d'une déclaration de revenus grandement simplifiée</b>  Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec verra à l'introduction d'une déclaration de revenus grandement simplifiée pour les personnes âgées de 65 ans et plus ne déclarant pas de gain en capital ou de revenu d'emploi, de location, de dividendes, d'entreprises ou de commissions et ne réclamant pas l'application de certains crédits et déductions.</p> <p><b>Reconnaître le droit de mourir dans la dignité</b>  Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport du 22 mars 2012 de la Commission spéciale Mourir dans la dignité.</p>
 <p><b>option nationale</b></p>	<p>Un gouvernement d'Option nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurera que les <b>fonds de pension de travailleurs</b> aient priorité en cas de liquidation des actifs d'une entreprise; (2.15)</li> <li>• Réaffirmera le <b>caractère public et universel du système de santé québécois</b>. La participation du secteur privé sera limitée; (4.1)</li> <li>• <b>Reverra le contingentement</b> des divers programmes d'études dans le domaine de la santé et accélérera la reconnaissance et le perfectionnement des <b>professionnels de la santé issus de l'immigration</b> afin d'accroître le personnel fonctionnel dans le réseau; (4.2)</li> <li>• Fera en sorte que chaque québécois ait <b>accès à un médecin de famille</b>, entre autres, par l'accélération de <b>l'informatisation du réseau de la santé</b>; (4.3)</li> <li>• Fera de la <b>prévention</b> et de <b>l'action sur les déterminants de santé</b> une priorité nationale en y associant les écoles, les municipalités, les employeurs et les autres acteurs concernés; (4.4)</li> <li>• <b>Élargira le rôle des infirmières et des infirmiers</b> en leur donnant davantage de responsabilités en matière de soins de première ligne et en formant davantage de superinfirmières et de superinfirmiers aux pouvoirs élargis; (4.5)</li> <li>• <b>Élargira le rôle des pharmaciens</b> en matière d'émission et de renouvellement d'ordonnances. Les pharmaciens auront également plus de pouvoir dans le choix des médicaments à prescrire selon les symptômes identifiés par le médecin. L'accès des lobbys pharmaceutiques aux médecins sera revu; (4.6)</li> <li>• Créera <b>Pharma-Québec</b>, société d'État responsable de la gestion des produits pharmaceutiques dans le réseau québécois de la santé, dans le but de freiner la hausse du coût des médicaments au Québec. Pharma-Québec pourra également produire ses propres médicaments génériques; (4.7)</li> <li>• Favorisera la <b>rémunération des médecins par salaire</b> plutôt qu'à l'acte médical, lorsque le contexte s'y prêtera. Cette rémunération sera modulable selon les expertises et les conditions de travail; (4.8)</li> <li>• Ouvrira des <b>antennes régionales de formation en médecine générale</b>, à l'exemple de l'UQTR à Trois-Rivières, en utilisant les campus de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), en Outaouais (UQO) et à Chicoutimi (UQAC). Cette mesure permettra aux gens des régions d'être formés chez eux et d'y pratiquer ensuite la médecine familiale; (4.9)</li> <li>• <b>Allégera les structures administratives</b> en créant des Conseils régionaux qui regrouperont et restructureront</li> </ul>


	<p>les <b>agences de la santé</b>, les commissions scolaires et les conférences régionales des élus (cf. article 2.13). Cette structure fera en sorte d'optimiser le nombre d'employés par cadre dans le système de la santé. (4.10)</p>
	<p>Un gouvernement du Parti Libéral du Québec s'engage à réaliser les actions suivantes :</p> <p><b>Pour des soins dentaires aux adolescents</b>  Afin de renforcer les saines habitudes de vie chez les jeunes et de mieux soutenir les familles, nous ferons passer de 10 à 16 ans l'admissibilité à la couverture par la <i>Régie de l'assurance maladie du Québec</i> (RAMQ) des soins de santé buccaux dentaire. Cette mesure vise à améliorer la santé buccale et dentaire chez les jeunes adolescents, ce qui aura également un impact sur leur état général de santé et leur bien-être.</p> <p><b>Pour consolider les services ambulanciers à travers toutes les régions</b>  Nous investirons plusieurs millions de dollars afin de soutenir la consolidation des services préhospitaliers d'urgence dans toutes les régions du Québec. Selon la région, cela pourra se traduire par l'ajout de véhicule et l'ajout ou la modification des horaires de travail. Nous mettrons également en place un service ambulancier hélicoptéré, grâce à un investissement important, afin d'offrir dans les meilleurs délais et avec une plus grande efficacité les soins d'urgence que requièrent certains patients.</p> <p><b>Pour accentuer le virage vers la télésanté</b>  La télésanté permet aux patients de recevoir des services hautement spécialisés sans avoir à se déplacer dans les grands centres hospitaliers. Ainsi, nous pourrions effectuer plus d'interventions, plus de consultations et de meilleurs suivis tout en assurant que l'expertise de pointe soit accessible à tous les Québécois. Nous pourrions également développer un réseau de télésanté à domicile ce qui permettra d'offrir aux patients une meilleure prise en charge. Pour ce faire, nous investirons pour l'implantation de nouveaux projets. Mentionnons qu'à terme, l'instauration de la télésanté au Québec permettra d'optimiser le réseau de telle manière que les économies dégagées compenseront largement l'investissement initial.</p> <p><b>Pour comparer les listes d'attente des médecins spécialistes</b>  Nous créerons un portail web où les Québécois pourront constater et comparer les délais d'attente entre chaque médecin spécialiste avant d'accéder à une intervention. Cette mesure fera en sorte de mieux informer les Québécois et leur offrira la possibilité, à ceux qui le souhaitent, de choisir un spécialiste ayant des délais d'attente plus courts.</p> <p><b>Pour soutenir davantage les malades chroniques</b>  Un gouvernement libéral soutiendra davantage les malades chroniques, en mettant en place un modèle qui confiera aux infirmières et infirmiers la coordination des soins qui doivent être prodigués par les différents professionnels de la santé. Pour appuyer les infirmières et infirmiers dans cette tâche, nous soutiendrons le développement d'initiatives et de protocoles cliniques pouvant améliorer la gestion des maladies chroniques. Afin d'assurer une prise en charge plus complète, nous mettrons en place un modèle de suivi des malades chroniques dans la communauté basé sur des appels à domicile. Puisque certains patients ne peuvent compter sur le soutien et l'encadrement de leur entourage, le suivi des malades</p>

	<p>chroniques dans la communauté permettra de s'assurer que le patient respecte bien le plan de traitement, que la médication est correctement utilisée et que toute dégradation dans l'état de santé soit signalée sans délai.</p> <p><b>Pour améliorer le milieu de vie des aînés vivant en CHSLD</b>  Notre gouvernement a grandement amélioré la qualité de vie de nos aînés avec la Politique Vivre et Vieillir ensemble et la mise en œuvre d'un plan de services intégrés. Nous ferons davantage, notamment pour les personnes en perte d'autonomie. Nous investirons dans la rénovation des centres d'hébergement en soins de longue durée (CHSLD) partout dans la province afin de favoriser des milieux de vie plus agréables, plus conviviaux et plus sécuritaires pour nos aînés.</p> <p><b>Pour accélérer le déploiement des ressources intermédiaires</b>  Les personnes en perte d'autonomie souhaitent demeurer à leur domicile le plus longtemps possible. Toutefois, lorsque cela n'est plus possible, les ressources intermédiaires offrent un milieu de vie qui correspond au niveau d'autonomie des patients, tout en assurant un soutien médical indispensable. C'est pourquoi nous souhaitons ajouter des places additionnelles en ressources intermédiaires pour les personnes en perte d'autonomie.</p> <p><b>Pour valoriser le rôle des proches aidants</b>  Afin de permettre à nos aînés de vivre plus longtemps chez eux, et dans leur communauté, les aidants naturels pourront dorénavant bénéficier d'un soutien financier plus important avec la majoration du crédit d'impôt remboursable auquel ils ont droit chaque année.</p>
	<p>Un gouvernement du Parti Québécois s'engage à réaliser les actions suivantes :</p> <p><b>Préserver notre système de santé et nos services sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abolir la taxe santé de 400 dollars par famille et introduire deux nouveaux paliers d'imposition pour les salariés gagnant plus de 130 000 dollars et plus de 250 000 dollars. (10)</li> <li>• Assurer à tous les Québécois l'accès à un médecin de famille en accélérant le développement des groupes de médecine familiale. (11)</li> <li>• Adopter des mesures de prévention, incluant des mesures pour favoriser la pratique du sport, afin de lutter contre la malbouffe, la sédentarité, le tabagisme et les infections transmises sexuellement afin de réduire la prévalence des maladies chroniques et d'améliorer les habitudes de vie. (12)</li> <li>• Faire de la lutte contre le cancer une véritable priorité nationale et procéder à une réorganisation de la lutte contre le cancer au Québec en partenariat avec le milieu. (13)</li> <li>• Afin d'améliorer la performance, d'adopter de meilleures pratiques de gestion et d'assurer l'équité interrégionale, donner plus d'autonomie aux établissements de santé et moduler leur financement en fonction des services rendus tout en s'assurant de la qualité des soins, au lieu de maintenir la formule actuelle fondée sur un financement historique. (14)</li> <li>• Favoriser l'intégration de nouvelles technologies dans le domaine de la santé, tout spécialement celles développées au Québec. (15)</li> </ul> <p><b>Prendre soin de nos aînés et des personnes vulnérables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser les soins et les services à domicile en s'appuyant notamment sur les entreprises d'économie sociale</li> </ul>




	<p>afin que nos aînés, les personnes vulnérables et les personnes handicapées puissent vivre plus longtemps chez eux. (19)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une véritable politique de soins à domicile et mettre en place une assurance autonomie afin d'augmenter et d'améliorer les soins et services aux aînés en perte d'autonomie et de simplifier l'accès au financement de ces soins et services. (20)</li> <li>• Adopter des mesures permettant de soulager les proches aidants par une reconnaissance de leur travail et en offrant des mesures de soutien et de répit. (21)</li> <li>• Renforcer les initiatives de suivi dans le milieu auprès des personnes souffrant de problèmes chroniques de santé mentale, afin de favoriser leur intégration sociale et économique et de diminuer le risque de nouvelles hospitalisations et d'itinérance. (22)</li> <li>• Mettre en œuvre les recommandations de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. (23)</li> </ul> <p><b>Protéger nos travailleuses et nos travailleurs</b> Adopter une loi afin de protéger les régimes de retraite des travailleurs et des travailleuses en s'assurant que les contributions des employeurs soient insaisissables lors d'une vente, d'une restructuration ou d'une faillite.» (25)</p>
	<p><b>Propositions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître significativement l'investissement dans la prévention concernant les habitudes de vie, une alimentation saine, l'exercice physique, les campagnes de prévention et d'information sur l'alimentation, l'activité physique, le tabagisme, l'alcoolisme, les drogues, etc., et le dépistage précoce des maladies.</li> <li>• Contre toute forme de désassurance qui se traduirait par un transfert de la facture à l'usager.</li> <li>• Réinvestissement à court terme dans la santé afin de stabiliser la situation actuelle.</li> <li>• Réduire le ratio infirmier(ère)/patient afin d'augmenter la qualité du service et de limiter le travail en temps supplémentaire.</li> <li>• Publiciser le rôle des CLSC, des CHSLD et des organismes communautaires, et augmenter leurs ressources de manière à ce qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur rôle et de leur responsabilité.</li> <li>• Favoriser la mise en place d'un réseau de services intégrés comprenant les organismes communautaires et les établissements de santé et de services sociaux.</li> <li>• Rehausser le statut de l'infirmière et de la sage-femme.</li> <li>• Donner la priorité aux services de santé offerts à la population sur tous les autres types de dépenses.</li> <li>• Réassurer les services ophtalmologiques et dentaires ainsi que la vaccination contre les maladies épidémiques aux niveaux de 1990.</li> <li>• Adopter une charte des droits et responsabilités du patient qui assurera à tous les usagers que le fonctionnement du réseau et toute modification susceptible d'y être apportée se fera dans le respect absolu de droits minimaux reconnus aux patients qui portera entre autres sur les droits et la dignité du patient, le droit au professionnel de son choix, l'accès et la confidentialité des dossiers.</li> <li>• Informer les patients lorsqu'il est possible de le faire du coût des soins et services reçus.</li> <li>• Prendre les mesures pour faire en sorte que le dossier médical suive le patient afin d'éviter la duplication des interventions diagnostiques et thérapeutiques.</li> <li>• Encourager un suivi systématique du patient entre la clinique, l'hôpital et son domicile.</li> <li>• Assurer une transparence totale face aux enjeux des recherches médicales.</li> <li>• Promouvoir des services qui respectent la dignité des personnes âgées et leur offrent une qualité de vie.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement accru dans les soins de longue durée et dans l'hébergement des personnes âgées.</li> <li>• Une meilleure coordination des services et des ressources visant à soulager le travail exigé des membres de la famille et des bénévoles.</li> <li>• Une meilleure formation pour le personnel (gérontologie, etc.).</li> <li>• Une augmentation des soins à domicile.</li> <li>• Adoption d'une politique de reconnaissance des organismes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux en leur assurant un accès adéquat et stable aux ressources et il proposera d'intégrer les organismes communautaires selon une logique de réseau en lien avec la clientèle desservie.</li> <li>• Un régime d'assurance médicaments universel et public, de l'achat de médicaments au coût le plus bas et de la gratuité pour les personnes à faibles revenus. Le PVQ est aussi en faveur d'une politique d'accès aux médicaments génériques qui ne défavorise pas les consommateurs et consommatrices par rapport aux compagnies de produits pharmaceutiques.</li> <li>• Une réduction des coûts administratifs du système, réduction qui ne doit pas affecter les services à la population.</li> <li>• Amélioration de la qualité de la formation pour les personnes qui dispensent des services.</li> </ul>
	<p><b>Régime public universel de retraite</b>  Québec solidaire transformera progressivement le Régime des rentes du Québec en un régime public universel de retraite. Ce régime couvrira le travail autonome et le travail invisible effectué principalement par les femmes. Le financement sera assuré par les employeurs, l'État et les travailleurs et travailleuses. Ces derniers posséderont au moins 50 % des sièges à l'instance décisionnelle du régime. Les rentes offertes seront prédéterminées et indexées au coût de la vie.</p> <p><b>Médicaments</b>  Québec solidaire mettra en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une assurance médicaments publique et universelle; (A)</li> <li>• Pharma-Québec, un pôle public d'acquisition et de production de médicaments. (B)</li> </ul> <p><b>Soins de santé et services sociaux</b>  Québec solidaire garantira des soins de santé et des services sociaux publics, universels, gratuits, de qualité et de proximité, 24 heures sur 24, grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un réseau complet de cliniques multidisciplinaires comprenant les CLSC renforcés; (A)</li> <li>• un soutien à domicile élargi; (B)</li> <li>• un médecin de famille pour chaque personne; (C)</li> <li>• une sage-femme pour les femmes qui le désirent; (D)</li> <li>• des mesures concrètes pour mettre fin à la privatisation dans le système (p. ex. : étanchéité renforcée entre le public et le privé, frais accessoires éliminés). (E)</li> </ul>

## REVENDEICATION 3 : L'implication et l'action citoyennes des personnes âgées

Parti politique	Engagement électoral
 <p><b>COALITION</b> AVENIR QUÉBEC</p>	<p><b>Mettre fin à la pratique des écoles passerelles</b> Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec interdira la pratique des « écoles-passerelles » en demandant formellement d'amender l'article 23(2) de la Charte canadienne des droits et libertés afin de prévoir que le droit à l'enseignement subventionné en anglais ne peut dépendre de la fréquentation d'une école anglophone privée non subventionnée. Cet amendement permettra de revenir à la situation établie par la loi 104, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin 2002.</p> <p><b>Assurer le respect des dispositions de la Charte de la langue française</b> Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera du respect et de la mise en œuvre des dispositions de la Charte de la langue française. Pour ce faire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Il renforcera le rôle et les pouvoirs de l'Office québécois de la langue française, qui sera chargé de coordonner un vigoureux effort de francisation et bénéficiera à cette fin de l'appui indéfectible du gouvernement.</li> <li>b) Il fera une priorité du respect du français comme langue de travail des entreprises du Québec. À cette fin, il augmentera les ressources actuellement consacrées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles au renforcement du français dans les milieux de travail et les services au public.</li> </ol> <p><b>Assurer une meilleure intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise et à la majorité francophone</b> Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra des mesures énergiques pour assurer le succès des mesures d'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise et à la majorité francophone :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation des ressources pour l'intégration des nouveaux arrivants et l'enseignement du français aux nouveaux arrivants adultes, y compris dans les régions;</li> <li>2. Redéfinition des rôles et responsabilités et du partage des ressources entre le secteur public et le secteur communautaire en matière de mesures d'intégration des nouveaux arrivants, et ce, afin d'assurer leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des nouveaux arrivants et des diverses régions du Québec;</li> <li>3. Élimination de tous biais sexistes présents dans les processus de sélection des immigrants pour favoriser l'immigration d'un plus grand nombre de femmes dans la catégorie des immigrants économiques;</li> <li>4. Limitation à 45 000 du nombre d'immigrants durant une période deux ans afin d'assurer la mise en place des ressources et des mécanismes qui permettront de maximiser l'employabilité des nouveaux arrivants et leur intégration à la majorité francophone, suivie d'une augmentation progressive du nombre d'immigrants;</li> <li>5. Modification des critères de sélection liés à la maîtrise de l'anglais afin de s'assurer que cette absence de maîtrise ne puisse être un frein à l'immigration que dans les cas où l'anglais est une condition essentielle à l'emploi auquel se destine le nouvel arrivant.</li> </ol>



option nationale

Un gouvernement d'Option nationale :

- Reverta graduellement le financement des réseaux d'**éducation francophone et anglophone** afin qu'il corresponde davantage au poids démographique respectif de chaque groupe. Le financement des établissements privés sera également revu afin de renforcer le principe d'un réseau d'éducation universel, public et laïc au Québec; (3.4)
- Réaffirmera le français comme seule langue officielle et commune du Québec; (5.1)
- Fera de la connaissance fonctionnelle du français un critère obligatoire pour immigrer au Québec, à l'exception des dossiers humanitaires, des demandes d'asile ou de compétences professionnelles exceptionnelles à combler. L'apprentissage du français après l'arrivée devra alors être entrepris; (5.2)
- Interdira toutes formes d'écoles passerelles; (5.3)
- Modifiera la Charte de la langue française pour l'étendre au collégial; (5.4)
- Favorisera l'intégration de l'immigration en région par le soutien d'organismes régionaux en s'inspirant, entre autres, de ce qui se fait dans la région du Lac-Saint-Jean; (5.5)
- Instaure une épreuve annuelle de français obligatoire dans les établissements collégiaux, incluant les établissements anglophones; (5.6)
- Étendra graduellement l'application de la Charte de la langue française à toutes les entreprises sises au Québec, à moins d'exception justifiable, et donnera à l'Office québécois de la langue française l'initiative d'enquête sur le respect du droit de travailler en français. Les seuls motifs valables pour qu'un employeur exige la connaissance d'une autre langue devraient être liés aux relations internationales; (5.7)
- Reverta le mode de scrutin afin d'y insérer une composante de proportionnalité; (6.2)



**Pour assurer le maintien en emploi des travailleurs expérimentés**

Nous offrirons des leviers supplémentaires pour motiver et aider les travailleurs expérimentés à prolonger leur vie active, et soutenir les entreprises dans l'embauche de travailleurs âgés.

Nous abaisserons à 62 ans l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt allant jusqu'à 1 500 \$ pour les travailleurs expérimentés. Ainsi, c'est 100 000 personnes de plus qui pourront en bénéficier.




De plus, nous adopterons une stratégie globale visant à maintenir les travailleurs expérimentés en emploi. Dotée d'une enveloppe globale de 426 millions de dollars sur 3 ans, la stratégie s'articulera autour de deux mesures principales, soit :

- Une réduction de la taxe sur la masse salariale allant jusqu'à 1 000 \$ pour les entreprises qui emploient des personnes de 65 ans et plus;
- De nouveaux soutiens salariaux pour l'embauche et l'intégration en emploi des travailleurs expérimentés de 55 ans et plus.

Finalement, dès la première année du prochain mandat, le premier ministre convoquera tous les partenaires du marché du travail à une conférence nationale sur l'organisation du travail afin de mieux adapter le marché de l'emploi aux réalités des travailleurs expérimentés.

**Pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail**

Afin d'accélérer l'intégration économique des nouveaux arrivants, nous mettrons en place de nombreuses mesures qui

	<p>agiront sur plusieurs fronts, et ce, dès la sélection des immigrants. [...] Nous ferons la promotion, auprès des entreprises et des employeurs, des programmes de soutien et d'accompagnement des entreprises en ce qui touche à la gestion de la diversité et à la francisation des immigrants en milieu de travail.</p>
	<p><b>Promouvoir et protéger le français</b>          Adopter une nouvelle Charte de la langue française afin de faire du français la langue officielle du travail et de l'enseignement, notamment en élargissant la portée de la Charte dans toutes les entreprises de plus de 10 employés et en appliquant aux cégeps et aux écoles de formation professionnelle ainsi qu'à l'éducation des adultes les mêmes dispositions de la Charte de la langue française appliquées aux écoles primaires et secondaires.(3)</p> <p>Abroger la loi sur les écoles passerelles et interdire le recours à ces écoles afin d'obtenir le droit d'accès à l'école publique de langue anglaise. (4)</p> <p><b>Affirmer notre identité et nos valeurs</b>          Élaborer une charte québécoise de la laïcité. (6)</p> <p><b>Accueillir et intégrer les nouveaux Québécois</b>          Appliquer une véritable stratégie d'intégration afin que le Québec puisse accueillir tous les nouveaux Québécois; rendre obligatoires les cours de francisation pour celles et ceux qui n'ont pas une connaissance fonctionnelle du français et établir un parcours d'accompagnement individuel au cours de leurs premières années d'installation, et ce, pour tous les nouveaux Québécois. (29)</p>
	<p>Afin d'encourager le développement de la culture, un gouvernement vert propose le plan de culture suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeux vidéo : obliger les entreprises et sociétés à fournir des instructions et guides dans les deux langues officielles.</li> <li>- Réformer le mode de scrutin afin de le rendre proportionnel pour permettre une réelle représentativité de l'électorat :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour permettre une représentation fidèle à l'Assemblée nationale des différents groupes et courants importants de la société, et ce dans l'ensemble des régions du Québec;</li> <li>• Pour permettre une véritable signification des votes dans l'ensemble des régions du Québec en s'assurant que chaque vote compte et compte également.</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>Langue française</b>          Québec solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• raffermira l'application de la Charte de la langue française dans l'ensemble des milieux de travail; (A)</li> <li>• élargira sa portée aux entreprises employant 10 personnes et plus et soutiendra leur francisation; (B)</li> <li>• redonnera à la Charte sa portée d'origine, notamment en interdisant le recours aux écoles passerelles. (C)</li> </ul> <p><b>Intégration des personnes immigrantes</b>          Québec solidaire :</p>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• instaurera des programmes particuliers pour les femmes afin de faciliter leur maîtrise du français, leur accès à l'éducation et au marché du travail; (C)</li></ul> <p><b>Droits des travailleuses et travailleurs étrangers sous permis de travail temporaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• inclure les travailleuses et travailleurs étrangers agricoles dans l'accès aux programmes communautaires d'accueil, de soutien, de francisation et d'intégration financés par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; (F)</li></ul> <p><b>Réforme électorale</b></p> <p>Québec solidaire procèdera à une réforme électorale au cours de laquelle il :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• instaurera un mode de scrutin mixte et compensatoire ou 60 % des députées et députés seront élus au scrutin uninominal à un tour (mode de scrutin actuel) et 40 % seront répartis entre les régions de façon à ce que le nombre total des députés et députées de chaque parti respecte la proportion du vote obtenu tant à l'échelle régionale que nationale, et ce, pour tout parti ayant obtenu au moins 2 % des votes; (A)</li></ul>
--	--

# RÉFÉRENCES

**Les engagements des partis politiques apparaissent dans les différentes plates-formes électorales.**

Sites Internet des partis politiques :

**Coalition avenir Québec (CAQ) :** <http://coalitionavenirquebec.org>

- Plate-forme : <http://coalitionavenirquebec.org/plateforme/>

**Option nationale (ON) :** <http://www.optionnationale.org>

- Plate-forme : <http://www.optionnationale.org/la-plateforme>

**Parti libéral du Québec (PLQ) :** <http://plq.org>

- Programme électoral : [http://plq.org/pdf/Plan\\_Economique\\_PLQ.pdf](http://plq.org/pdf/Plan_Economique_PLQ.pdf)

**Parti Québécois (PQ) :** <http://pq.org>

- Plate-forme : [http://pq.org/actualite/communiqués/lavenir\\_du\\_quebec\\_est\\_entre\\_vos\\_mains\\_consultez\\_notre\\_plateforme\\_electorale](http://pq.org/actualite/communiqués/lavenir_du_quebec_est_entre_vos_mains_consultez_notre_plateforme_electorale)

**Parti vert du Québec (PVQ) :** <http://pvq.qc.ca>

- Plate-forme : <http://pvq.qc.ca/plateforme>

**Québec solidaire :** <http://www.quebecsolidaire.net>

- Plate-forme : <http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2012/03/Plateforme-FINALE-web.pdf>